

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 03/03/2023 L'an deux mille vingt-trois, le huit mars, à dix-huit heure,
Date d'affichage 03/03/2023 la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la
Nbre de membres en exercice: 8 Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur,
Présents : 8 après avoir été légalement convoqué
Votants : 8 Mmes BARBELETTE, M. DEMARQUET, LAN, LBOUC,
LEPELTIER, Mmes TROPÉE et VANNIER.
formant la majorité des membres en exercice.

N°2023/02 Madame Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

Subvention à l'ADMR Association de MELUSINE année 2023

Mme Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, présente la demande de subvention sollicitée par l'Association d'Aide au Domicile en Milieu Rural Association de MELUSINE pour l'année 2023.

Elle rappelle qu'en 2022, la commune de Laignelet comptait 1 1201 habitants, soit une subvention à hauteur de $1\ 201 \times 1.00 \text{ €} = 1\ 201.00 \text{ €}$.

Il précise que le montant de la subvention sollicitée pour 2023 est de 1.00 € par habitant comme chaque année depuis 2013.

Le nombre d'habitants retenu est 1 220 pour 2023, soit une subvention à hauteur de :
 $1\ 220 \times 1.00 \text{ €} = 1\ 220,00 \text{ €}$

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 220,00 € à l'ADMR Association de MELUSINE pour l'année 2023.

Monsieur le Maire souligne que Mme VANNIER est la représentante de la commune au sein de cette association.

Les membres de la Commission administrative décident, à l'unanimité, au vue des services apportés, d'attribuer une subvention de 1 220,00 € à l'ADMR Association de MELUSINE pour l'année 2023. Ils émettent néanmoins le souhait que toutes les communes apportent une subvention à l'ADMR.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S

